



## **Exploitation minière en eaux profondes : Les pêcheurs artisanaux d'Afrique et du Pacifique appellent à la précaution**

La onzième Conférence des Parties (COP11) de la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin de l'océan Indien occidental se réunit à Antananarivo, Madagascar, du 20 au 22 août 2024. La COP 11 de la CN se tient dans un contexte d'évolutions politiques mondiales majeures, notamment l'adoption du Traité sur la haute mer, du Cadre de Kunming-Montréal sur la biodiversité, de la Décennie des sciences de la mer et de la Décennie de la restauration des écosystèmes, entre autres.

En tant que l'un des plus hauts organes de décision dans l'océan Indien occidental, LMMA et CAOPA, qui représentent les communautés de pêcheurs artisanaux d'Afrique et du Pacifique, exhortent les nations membres de la COP11 à considérer d'urgence les recommandations suivantes pour protéger, restaurer et gouverner durablement nos océans.

LMMA et CAOPA réitèrent que l'exploitation minière en eaux profondes, comme d'autres activités polluantes et destructrices présentées comme faisant partie de l'économie bleue, ne devrait pas être autorisée dans les circonstances actuelles, car elle mettrait en péril l'avenir des communautés côtières.

Même si l'exploitation commerciale des fonds marins n'a commencé nulle part dans le monde, l'ISA a accordé des contrats d'exploration à plus de 20 entreprises dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique. Les impacts potentiels de ces opérations provoquent déjà la « peur bleue » parmi nos communautés de pêcheurs. En effet, en Afrique, les petits pêcheurs de l'intérieur ont déjà été ruinés par les activités minières sous-marines. Nous ne voulons pas que nos communautés côtières connaissent le même sort

Dans le Pacifique, des experts ont récemment examiné les conséquences de l'extraction de nodules de manganèse en eaux profondes et ont conclu qu'elle aurait des effets graves et durables sur les fonds marins exploités et les espèces qu'ils abritent, et qu'elle pourrait présenter des risques importants pour les écosystèmes marins en général. Ils ont souligné que les impacts potentiels sur les pêcheries, les communautés et la santé humaine sont largement inconnus et présentent donc des risques. Ils ont constaté que la relation des insulaires du Pacifique avec l'océan n'est pas bien intégrée dans les discussions sur l'exploitation des nodules et que les impacts sociaux et culturels doivent encore être explorés de manière significative. Enfin, les avantages sociaux et économiques sont discutables.

En outre, une analyse réalisée par des scientifiques américains et publiée dans la revue Science a révélé que le bruit d'une seule mine en eaux profondes pouvait se



propager à 500 km sous l'eau. Cela pourrait avoir un impact sur le comportement de diverses espèces de poissons, y compris sur les schémas migratoires d'espèces comme le thon, dont certaines de nos communautés de pêcheurs dépendent pour leur subsistance et qui est si important pour l'économie de nombreux pays en développement.

Compte tenu des risques que l'exploitation minière en eaux profondes fait peser sur nos communautés, il est impératif d'adopter une approche de précaution. Nous demandons donc que

- Les impacts de l'exploitation minière en eaux profondes sur les écosystèmes et les communautés qui en dépendent pour leur subsistance soient sous-étudiés et négligés. Dans ce contexte, l'exploitation minière en eaux profondes ne devrait pas être autorisée ou soutenue. Nous demandons un moratoire à durée indéterminée sur l'exploitation minière en eaux profondes.

Nous demandons instamment que les décisions relatives à la gouvernance des océans, y compris la planification de l'espace marin, soient prises de manière participative, conformément aux principes des approches fondées sur les droits de l'homme et du consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales.

Nous demandons le développement, dans la plus grande transparence et avec la participation des communautés côtières affectées, de mécanismes pour

**(1) des évaluations indépendantes de l'impact social et environnemental de l'exploitation minière en eaux profondes et de l'utilisation d'autres espaces marins et côtiers.**

**(2) une consultation permettant une participation informée et active des communautés de pêcheurs affectées**

**(3) la résolution des conflits entre les utilisateurs des espaces maritimes, et**

**(4) la réparation judiciaire et administrative des griefs.**

Nous espérons que vous écouterez les plus nombreux utilisateurs de l'océan, les communautés de pêcheurs artisanaux, plutôt que les compagnies minières et les grandes entreprises de développement de l'économie bleue. Si elle est autorisée, l'exploitation minière en eaux profondes et d'autres développements de l'économie bleue rapporteront certainement des millions de dollars à ces entreprises, mais ils détruiront également les écosystèmes et les moyens de subsistance de nos populations.